



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/57

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 septembre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENT : SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL Gilbert

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2024,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire à temps non complet :

DOUERIN Vanessa : du 02 septembre 2014 au 02 juillet 2015 (3h/semaine)

Décision du 02 septembre 2014 : acceptation du devis de OISANS 4X4 MOTOCULTURE, concernant l'achat d'une tronçonneuse et coupe bordure batterie. Montant du devis : 763,58 € HT.

Décision du 05 septembre 2014 : acceptation du contrat de maintenance des radars pédagogiques proposé par la société ICARE. Montant total de la redevance annuelle 2014 : 750,00 € HT.

Décision du 17 septembre 2014 : acceptation du devis « mise à jour du Tableau Historique des Maires » proposée par la société TOMAS Généalogie : surcoût de la prestation : 60 € HT.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

